



Assemblée Conseil

Distr. générale
11 août 2006
Français
Original : anglais

Douzième session
Kingston, Jamaïque
7-18 août 2006

Projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2007-2008

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2007-2008. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (« la Convention ») et à l’Accord relatif à l’application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (« l’Accord »), les dépenses d’administration de l’Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu’à ce qu’elle obtienne par d’autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le projet de budget couvre l’exercice biennal 2007-2008. Les contributions au budget seront calculées sur une base annuelle pour chacune des deux années de l’exercice.

II. Résumé du projet de budget pour l’exercice 2007-2008

2. Le Secrétaire général estime que l’Autorité devrait disposer d’un budget de 5 813 600 dollars en 2007, dont 5 038 300 dollars au titre des dépenses d’administration et 795 300 dollars au titre des services de conférence, et de 5 968 800 dollars en 2008, dont 5 171 300 dollars au titre des dépenses d’administration et 817 600 dollars au titre des services de conférence. Un tableau récapitulatif des ressources nécessaires au titre des dépenses d’administration pour l’exercice biennal 2007-2008, d’un montant total de 11 782 400 dollars, figure à l’annexe I.

3. Le projet de budget pour 2007 représente une augmentation de 6,1 % en valeur par rapport au budget approuvé pour 2006, tandis que le projet de budget pour 2008 représente une augmentation en valeur de 2,7 % par rapport au projet de budget pour



2007. Toutefois, on notera que le taux d'inflation standard utilisé par le système des Nations Unies pour 2007 est de 2,8 %; que la projection du taux d'inflation établie par le Gouvernement de la Jamaïque pour 2006-2007 s'établit entre 11 et 13 %; et qu'environ 10 % du budget varie en fonction de l'inflation locale. Compte tenu de ces facteurs, l'augmentation constatée dans le projet de budget pour l'exercice 2007-2008 est en termes réels d'environ 5 % par rapport à l'exercice précédent.

4. On notera que l'augmentation du budget pour l'exercice 2007-2008 est principalement imputable à quatre objets de dépense :

a) Une augmentation majeure correspond aux postes permanents et aux dépenses communes de personnel de la Commission de la fonction publique internationale;

b) Les dépenses relatives à la gestion des bâtiments ont accusé une augmentation de 16 %. Cette augmentation tient à la décision prise par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité de considérer que le centre-ville de Kingston, y compris le bâtiment du siège de l'Autorité, relevait de la phase I de son programme de sécurité pour la Jamaïque, de sorte que le Secrétaire général a dû améliorer les dispositifs de sécurité à l'entrée du bâtiment. Cette mesure a entraîné des dépenses supplémentaires de 76 000 dollars pour l'exercice biennal;

c) Le coût des services de conférence a augmenté de 15 % par suite de la décision prise par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de relever les dépenses au titre des services de conférence, de la traduction et de la reproduction des documents, et d'imputer au budget de l'Autorité le coût du remplacement du personnel assurant le secrétariat de ses sessions. L'effet net de ces décisions est une augmentation de 212 900 dollars des dépenses pour l'exercice biennal;

d) Le Secrétaire général ne propose pas d'augmentation pour les autres objets de dépense, à l'exception de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour laquelle il demande une augmentation de 3 %. En termes réels, on enregistre une croissance négative de la plupart des objets de dépense, y compris les frais de voyage et les dépenses de transport liées à l'organisation d'ateliers tenant au relèvement des tarifs par suite de la hausse des prix du pétrole.

5. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 35 postes permanents (19 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 16 dans la catégorie des services généraux). Les deux postes d'agent des services généraux qui avaient été gelés pour l'exercice 2005-2006 demeurent gelés pour l'exercice 2007-2008. En outre, 1 poste P-2 a été reclassé à la classe P-3. Le tableau d'effectifs qui figure à l'annexe II du présent rapport fait apparaître ces changements.

6. Le projet de budget prévoit que l'Autorité tiendra une session de deux semaines en 2007 et une en 2008. Les ressources demandées au titre des services de conférence pour l'exercice biennal se chiffrent à 1 612 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 212 900 dollars, soit 15 %, pour l'exercice biennal.

7. Dans le document ISBA/12/A/3-ISBA/12/C/4 (par. 11 à 13), il était question de séminaires et d'ateliers. Dans le présent document, le poste budgétaire correspondant aux frais de voyage a été augmenté de 40 000 dollars pour couvrir les

dépenses (indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance) afférentes à la présence d'un personnel du secrétariat à deux séminaires qui doivent se tenir au cours de la période considérée, et le poste budgétaire correspondant aux groupes spéciaux d'experts a été réduit en conséquence. Les séminaires ont pour objet :

a) D'informer les responsables des administrations publiques, les décideurs dans le domaine des affaires marines et les chercheurs travaillant dans des instituts nationaux ou régionaux des travaux menés par l'Autorité;

b) De promouvoir la participation de chercheurs travaillant dans des instituts de pays en développement aux recherches scientifiques marines menées actuellement par des organismes internationaux dans la Zone.

8. Les produits de l'exercice biennal 2007-2008 ont été décrits dans le rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/12/A/3). Le rapport rend également compte des progrès réalisés a) en ce qui concerne la création du dépôt central de données de l'Autorité, en particulier pour ce qui est de la constitution de métadictionnaire de données pour le dépôt central, de la création de bases de données accessibles sur le Web relatives aux résultats des travaux de recherche scientifique marine, de la prospection de nodules polymétalliques, ainsi que de l'exploration des fonds marins en vue de la recherche de dépôts de sulfures massifs et d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt, de gisements d'hydroxydes de ferromanganèse enrichi en cobalt et de gisements de sulfures massifs sur les grands fonds, l'établissement de bases de données bibliographiques relatives à ces gisements, y compris la synthèse des travaux de recherche menés sur chacun des minéraux et la poursuite des activités visant à élargir la base de données sur les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt; b) pour ce qui est du renforcement de la collaboration en ce qui concerne les ressources génétiques liées aux cheminées hydrothermales où sont concentrés des gisements de sulfures polymétalliques afin de permettre à l'Autorité de protéger ces communautés biologiques des effets des activités menées dans la Zone, et c) dans l'exécution du projet Kaplan et en ce qui concerne la possibilité d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de contribuer à renforcer la collaboration internationale nécessaire pour gérer les effets sur l'environnement de l'exploitation des grands fonds marins.

III. Programme de travail et activités prévues au cours de l'exercice 2007-2008

A. Ateliers

9. Il est proposé d'organiser deux ateliers durant l'exercice. Le premier atelier, qui se tiendra en 2007, portera sur la normalisation des données et informations sur l'environnement demandées aux contractants dans le projet de réglementation relative à la prospection et à l'exploration des encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt et des sulfures massifs dans la Zone. Cet atelier devait initialement avoir lieu en 2006. L'atelier qui sera organisé en 2008 aura pour objectif d'examiner et de modifier, le cas échéant, le projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et le guide du prospecteur correspondant.

10. Les produits attendus de l'atelier visant à normaliser les données et informations sur l'environnement demandées dans le projet de réglementation susmentionnée seront les suivants :

a) La publication des travaux de l'atelier, sur papier et sur CD-ROM;

b) L'élaboration de projets de recommandation sur les normes à appliquer pour la collecte des éléments d'information biologiques, chimiques, géologiques et physiques de l'environnement marin qui sont indispensables pour pouvoir produire des données de base sur l'environnement et procéder à des évaluations d'impact.

11. Les produits attendus de l'atelier sur le projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et le guide du prospecteur correspondant seront les suivants :

a) La publication des travaux de l'atelier, sur papier et sur CD-ROM;

b) Un guide à l'intention des prospecteurs de gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton;

c) Une évaluation des ressources en métaux présentant un intérêt commercial dans les gisements de nodules polymétalliques de la zone de Clarion-Clipperton;

d) Un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton.

12. On estime qu'un montant de 160 000 dollars sera nécessaire pour organiser un atelier chaque année. Les activités liées aux ateliers consisteront à réunir les participants (au nombre de 25) et à publier les travaux sur papier et sur CD-ROM.

B. Dépôt central de données

13. Au cours de l'exercice, les activités relatives à la constitution du dépôt central de données se poursuivront dans un certain nombre de domaines. Le contenu du dépôt sera actualisé, des travaux seront menés afin d'en rendre la consultation accessible (il s'agira de permettre d'accéder aux données d'entrée indirectes et d'interroger la base de données) et d'en élargir le contenu de manière à y inclure, notamment, une base de données bibliographique sur les documents scientifiques intéressant les activités de l'Autorité, la constitution d'une base de données environnementales et biologiques sur la méiofaune dans la zone de Clarion-Clipperton, la constitution d'une base de données bathymétriques accessibles sur le Web concernant l'environnement des nodules dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central, et la création d'une page distincte sur le Web où seront consignés les résultats, les données et les rapports sur le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. On rappellera également que la contribution de l'Autorité à l'Atlas des océans des Nations Unies consiste à fournir des données et informations spécialisées sur les provinces minières marines de la Zone. Durant l'exercice 2007-2008, l'Autorité contribuera à cet effort, notamment par l'établissement de cartes accessibles sur le Web des fonds océaniques et de leurs caractéristiques, de cartes indiquant la répartition des ressources minérales et donnant un échantillon de leurs emplacements dans les fonds océaniques, de cartes thématiques sur des sujets spéciaux tels que le potentiel économique de différentes provinces minières de la

Zone, et l'état des ressources environnementales et biologiques de ces provinces. Les dépenses au titre du dépôt central de données pendant l'exercice comprendront : en 2007, un montant de 10 000 dollars pour l'établissement de la base de données accessible sur le Web relative aux résultats des travaux de recherche scientifique marine, un montant de 15 000 dollars pour l'établissement de la page sur le Web concernant le modèle géologique et de la base de données bathymétriques accessible sur le Web, un montant de 5 000 dollars pour l'établissement des cartes des fonds océaniques et de leurs caractéristiques accessibles sur le Web, et un montant de 5 000 dollars pour la collecte, la validation et l'agencement des données relatives aux encroûtements cobaltifères et les sulfures polymétalliques; et, en 2008, un montant de 10 000 dollars pour la base de données accessible sur le Web concernant les données environnementales et biologiques sur la méiofaune dans la zone de Clarion-Clipperton, un montant de 15 000 dollars pour l'établissement de cartes accessibles sur le Web relatives aux différentes provinces minières et la répartition des ressources, et un montant de 10 000 dollars pour l'actualisation des bases de données concernant les ressources minérales.

14. À la fin de l'exercice 2007-2008, les produits attendus de la constitution du dépôt central de données seront les suivants :

a) Des bases de données accessibles sur le Web relatives aux résultats des travaux de recherche scientifique marine présentant un intérêt pour les activités menées dans la Zone;

b) Une base de données environnementales et biologiques accessibles sur le Web concernant la méiofaune dans la zone de Clarion-Clipperton;

c) Une base de données bathymétriques accessible sur le Web concernant les fonds nodulaires dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central;

d) L'établissement d'une base distincte sur le Web consignnant les résultats, les données et les rapports sur le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton;

e) Des cartes accessibles sur le Web relatives aux fonds océaniques et à leurs caractéristiques;

f) Des cartes accessibles sur le Web indiquant la répartition des ressources minérales et donnant des échantillons de leurs emplacements sur les fonds océaniques;

g) Des actualisations des bases de données sur les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt, les nodules polymétalliques et les sulfures polymétalliques.

C. Modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton

15. Au cours de l'exercice, l'Autorité continuera de mettre au point le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. On prévoit que ce projet sera achevé durant l'exercice.

16. Durant l'exercice 2005-2006, les travaux avaient été amorcés concernant la mise au point de variables indirectes pour le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton: chlorophylle, bathymétrie, cadre tectonique et géomorphologique, profondeur de compensation des carbonates, couche limite benthique, sédiments et hiatus. Le modèle qui sera établi se composera d'un ou de plusieurs ensembles de données indirectes et d'algorithmes clairement définis permettant de prévoir l'abondance et/ou la teneur des nodules quel que soit leur emplacement dans la zone. Des ensembles de données sur la teneur et l'abondance des nodules permettant de vérifier les algorithmes de départ seront mis à la disposition des concepteurs des éléments du modèle sur un site FTP qui sera créé par le secrétariat pour faciliter le transfert de données entre toutes les parties travaillant sur le projet.

17. En outre, les contributions des contractants chargés d'explorer les gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton, sous forme de données supplémentaires sur la teneur et l'abondance des nodules, et sur les variables indirectes, ainsi que les apports des experts à l'établissement du modèle ont ouvert à la voie à l'amélioration des produits durant l'exercice.

18. Durant l'exercice, les travaux se poursuivront en ce qui concerne l'acquisition, la validation et la synthèse des données. L'Autorité organisera également une réunion d'examen avec les concepteurs des éléments du modèle (consultants indépendants ainsi que contractants scientifiques) en vue d'examiner les données disponibles et les procédures d'intégration pour le modèle. On compte que la réunion apportera des ajustements aux données qui seront utilisées dans le modèle ainsi qu'aux procédures d'intégration avant la compilation finale du guide à l'intention des prospecteurs et du modèle géologique, selon qu'il conviendra. Les coûts afférents à l'établissement du modèle géologique pendant l'exercice comprendront, en 2007 : un montant de 25 000 dollars pour l'établissement d'un rapport sur les données biologiques, de rapports sur les algorithmes permettant de faire des prévisions au sujet de la teneur et de l'abondance des nodules à partir de données indirectes, et l'établissement d'un rapport sur les procédures d'intégration portant sur les séries de données indirectes, un montant de 30 000 dollars pour une réunion des concepteurs du modèle, un montant de 7 500 dollars pour l'établissement d'un rapport sur les travaux de la réunion des concepteurs du modèle, un montant de 7 500 dollars pour l'avant-projet de guide à l'intention des prospecteurs et un montant de 5 000 dollars pour la présentation d'un exposé à la Commission juridique et technique. En 2008, il faudra prévoir un montant de 35 000 dollars pour effectuer les tests ayant pour objet de vérifier les prévisions établies à l'aide du modèle par rapport aux modalités de terrain, un montant de 13 000 dollars pour permettre aux consultants d'apporter des ajustements aux éléments du modèle et d'y intégrer des données supplémentaires, un montant de 20 000 dollars pour l'élaboration du projet final de guide à l'intention des prospecteurs et du modèle géologique, et un montant de 7 000 dollars pour la présentation des résultats finals à la Commission juridique et technique.

19. En 2007, les produits attendus des travaux relatifs à l'élaboration d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton seront les suivants :

a) Un rapport contenant la description, l'interprétation et la synthèse des données biologiques, y compris les cartes produites par le Système d'information

géographique relatives aux variables devant figurer dans le guide à l'intention des prospecteurs;

b) Une série de rapports sur chaque ensemble de données indirectes contenant des algorithmes clairement définis qui permettent d'établir des prévisions relatives à l'abondance et/ou la teneur des nodules;

c) Un rapport sur les procédures d'intégration des ensembles de données indirectes;

d) Un rapport sur la réunion des concepteurs du modèle visant à déterminer la manière la plus appropriée d'intégrer les séries de données indirectes;

e) La présentation d'un exposé à la Commission juridique et technique en 2007;

f) Un projet de visualisation en trois dimensions du guide à l'intention des prospecteurs avec voix hors champ;

g) Un avant-projet de compilation du guide à l'intention des prospecteurs;

h) Un rapport indiquant les résultats des tests sur les prévisions établies à l'aide du modèle par rapport à la réalité de terrain, en utilisant des sous-ensembles de données sur la teneur et l'abondance des nodules différents de ceux utilisés pour vérifier les algorithmes de départ.

20. En 2008, les produits attendus des travaux relatifs à l'élaboration d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton sont les suivants :

a) La version finale du projet de guide à l'intention des prospecteurs, à l'issue d'un examen effectué par le secrétariat et, le cas échéant, par des experts indépendants;

b) La version finale du projet de modèle géologique, à l'issue d'un examen effectué par le secrétariat et, le cas échéant, par des experts indépendants;

c) Un atelier durant lequel seront présentés et examinés les principaux résultats du guide à l'intention des prospecteurs et du modèle géologique;

d) La présentation des résultats finals à la Commission juridique et technique;

e) La publication des travaux de l'atelier;

f) La publication du guide à l'intention des prospecteurs et du modèle géologique, y compris leur intégration dans le dépôt central de données établi par l'Autorité.

D. Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine

[Accord, annexe, sect. 1, par. 5 h)]

21. À la dixième session de l'Autorité, la Commission juridique et technique a présenté un projet de réglementation concernant la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt

dans la Zone au Conseil pour qu'il l'examine à sa onzième session¹. Afin d'aider la Commission juridique et technique lors de l'examen des questions environnementales liées à ces deux nouvelles ressources, l'Autorité a tenu en septembre 2004 son septième atelier, intitulé « Sulfures polymétalliques et encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt – leur environnement et considérations pour la constitution d'informations de référence sur l'environnement et d'un programme connexe de surveillance des activités d'exploration ». Les résultats de cet atelier ont été présentés à la Commission à sa onzième session².

22. L'une des conclusions qui s'est dégagée de cet atelier était qu'on ne connaissait pas suffisamment les modes de diversités et les niveaux d'endémisme dans les monts marins, où se trouvent les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt. En conséquence, l'Autorité a décidé de réunir un huitième atelier afin de pousser plus loin l'examen de la question. L'atelier, intitulé « Les encroûtements cobaltifères et la diversité et les modes de distribution de la faune dans les monts marins » s'est tenu du 27 au 31 mars 2006, en collaboration avec le Groupe des monts sous-marins (CenSeam) de l'Inventaire des ressources biologiques de la mer.

23. Comme le note le rapport du Secrétaire général, en 2005 et 2006, le projet Kaplan a généralement réalisé des progrès satisfaisants, tout en se heurtant à certains problèmes tenant à des difficultés imprévues au stade des analyses moléculaires des nématodes. Afin d'aider à résoudre ces problèmes, une réunion sur l'utilisation de codes à barres a été organisée par l'Autorité en 2005 afin de faciliter la normalisation et de promouvoir la recherche scientifique marine dans la Zone, comme le prévoit l'article 143 de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Autorité a reçu le troisième rapport intérimaire annuel sur le projet le 11 mars 2006, qui indiquait que les activités entreprises au titre de ce projet étaient axées sur le traitement et l'analyse d'échantillons obtenus durant le programme de terrain exécuté les années précédentes.

24. Les dépenses liées à la promotion et à l'encouragement de la recherche scientifique marine au cours de l'exercice comprennent, en 2007, un montant de 25 000 dollars au titre du projet Kaplan et un montant de 25 000 dollars au titre de l'assistance à fournir pour la mise au point d'un protocole standard de codes à barres pour les nématodes; et, en 2008, un montant de 25 000 dollars pour une réunion de chercheurs ayant pour objet d'examiner le protocole standard de codes à barres pour les nématodes, et un montant de 25 000 dollars pour la constitution de la base de données sur les niveaux de diversité biologique, les aires de répartition des espèces et le flux génétique des polychètes, des nématodes et des foraminifères dans la zone de Clarion-Clipperton et leurs séquences génétiques, et pour l'intégration de cette base de données dans le modèle géologique des nodules polymétalliques que l'Autorité élabore actuellement pour cette zone.

E. Informatique

25. Durant l'exercice 2005-2006, l'Autorité a achevé la mise à niveau de son infrastructure informatique : serveurs, systèmes d'exploitation, mise en réseau, système de gestion de la base de données et connexion Internet. Durant l'exercice

¹ ISBA/10/C/WP.1.

² ISBA/11/LTC/2.

2007-2008, la principale tâche portera sur la constitution d'un système antisinistre à distance, afin d'assurer le fonctionnement sans interruption du site de l'Autorité sur le Web et de protéger les données et informations qui y figurent en cas de sinistre majeur tel qu'un cyclone.

26. Pour l'exercice 2007-2008, les dépenses afférentes à l'informatique comprendront le coût des lignes louées pour l'accès à Internet, les droits d'utilisation des logiciels (Oracle 9i, Mapinfo/Mapextreme, application cartographique du Système d'information géographique sur Internet, Geovariances et logiciel de compatibilité (ACCPAC) et le coût de l'achat d'un nouveau logiciel, de la maintenance préventive et de la création d'un système antisinistre situé dans des locaux spécialisés à distance afin d'assurer la continuité des opérations en cas d'adversité. On estime que ces dépenses se chiffreront à 39 000 dollars en 2007 et à 41 900 dollars en 2008.

IV. Barème des contributions à acquitter par les membres au titre des dépenses d'administration

27. Conformément à la Convention et à l'Accord, le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité repose sur le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU, après ajustement, pour tenir compte du fait que la composition des deux organisations n'est pas la même. Pour 2005 et 2006, le barème des contributions de l'Autorité était fondé sur le barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2004 et 2005, respectivement. Lorsqu'ils ont adopté ce barème, l'Assemblée et le Conseil ont décidé, sur la recommandation de la Commission des finances, que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité serait fixé à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

28. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2007 et 2008 sera calculé sur la base du barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2006 et 2007, respectivement, il est recommandé que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité soit maintenu à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

29. Il convient par ailleurs de noter que, conformément à l'article 4.3 du Règlement financier de l'Autorité internationale des fonds marins, toute somme non utilisée au cours de l'exercice précédent doit être rétrocédée. Par conséquent, le Secrétaire général a utilisé les économies de 1 475 460 dollars réalisées au titre des budgets des exercices précédents pour réduire les contributions mises en recouvrement pour 2005 et 2006. En outre, après avoir présenté les comptes vérifiés pour 2004 à la onzième session, le Secrétaire général a réduit de 595 500 dollars le montant des contributions mises en recouvrement pour 2006.

V. État du Fonds de roulement

30. Le montant approuvé par l'Assemblée en ce qui concerne le Fonds de roulement s'élève à 438 000 dollars. Au 31 mai 2006, un excédent de 2 686 dollars avait été reçu et crédité à la rubrique Recettes diverses conformément à l'article 6.3 d) du Règlement financier.

VI. Mesures à prendre par le Conseil et l'Assemblée

31. Le Secrétaire général recommande le projet de budget pour l'exercice 2007-2008 à l'attention du Conseil et de l'Assemblée. Ceux-ci pourraient décider :

a) D'approuver pour l'exercice 2007-2008 le budget proposé par le Secrétaire général, d'un montant de 11 782 400 dollars;

b) D'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2007 et 2008 sur la base du barème utilisé pour le calcul des quotes-parts au budget ordinaire applicable au financement de l'ONU pour 2006 et 2007, respectivement, tel qu'ajusté par l'Autorité, et en tenant compte du fait que le taux de contribution maximum pour 2007 et 2008 sera de 22 %;

c) D'autoriser le Secrétaire général à transférer une partie de l'excédent cumulé dégagé sur l'exercice précédent pour réduire le montant des contributions mises en recouvrement pour 2007 et 2008;

d) D'autoriser le Secrétaire général, pour 2007 et 2008, à virer entre des chapitres du budget jusqu'à 20 % du montant alloué au titre de chaque chapitre;

e) De prier instamment les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1^{er} janvier 2007 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2007;

f) De prier instamment les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1^{er} janvier 2008 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2008.

Annexe I

Récapitulation des ressources nécessaires au titre de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2005/06</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	Total 2007/08
Partie 1 – Dépenses d'administration du secrétariat				
Section 1				
Postes permanents	4 901,9	2 671,4	2 746,2	5 417,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	36,5	18,5	19,0	37,5
Heures supplémentaires	45,3	22,4	22,9	45,3
Consultants	180,0	75,0	75,0	150,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d'experts	400,0	160,0	160,0	520,0
Dépôt central de données	70,0	35,0	35,0	70,0
Modèle géologique	150,0	75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	2 006,5	1 116,4	1 147,7	2 264,1
Contributions du personnel	1 348,8	616,5	633,8	1 250,3
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 348,8)	(592,3)	(608,9)	(1 201,2)
Total partiel, section 1	7 890,2	4 223,7	4 330,8	8 554,5
Section 2				
Frais de voyage	245,6	141,1	144,5	285,6
Total partiel, section 2	245,6	141,1	144,5	285,6
Section 3				
Transmissions	145,6	72,8	72,8	145,6
Travaux contractuels d'imprimerie	100,0	50,0	50,0	100,0
Formation	52,1	26,0	26,1	52,1
Livres de bibliothèque	100,0	50,0	50,0	100,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	66,7	26,9	29,8	56,7
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	11,5	11,5	23,0
Fournitures et accessoires	97,3	40,2	40,1	80,3
Services divers	84,2	41,3	42,9	84,2
Informatique	80,9	39,0	41,9	80,9

	<i>Total</i> 2005/06	2007	2008	Total 2007/08
Honoraires des vérificateurs extérieurs des comptes	34,6	17,3	17,3	34,6
Total partiel, section 3	806,4	386,0	393,4	779,4
Section 4				
Gestion des bâtiments	474,5	267,5	282,5	550,0
Total partiel, section 4	474,5	267,5	282,5	550,0
Total, partie 1	9 416,7	5 038,3	5 171,3	10 209,5
Partie 2 – Coûts des services de conférence				
Services de conférence	1 400,0	795,3	817,6	1 612,9
Total, partie 2	1 400,0	795,3	817,6	1 612,9
Total, budget d'administration	10 816,7	5 813,6	5 968,8	11 782,4

Annexe II

Tableau d'effectifs du secrétariat^a

<i>Fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Secrétaire général	1 (SGA)	
Chef du Service administratif/fonctionnaire du protocole	1 (P-2)	
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Adjoint du Secrétaire général	1 (D-2)	
Assistant administratif		1
Conseiller juridique	1 (D-1)	
Juriste (hors classe)	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-3)	
Assistant du protocole/assistant administratif		1
Secrétaire		1
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (biologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (Système d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-3)	
Assistant (bases de données)		1
Chef du Service administratif	1 (P-5)	
Secrétaire		1
Fonctionnaire chargé du budget/du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Administrateur du personnel	1 (P-3)	
Assistant d'administration du personnel		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Officier de sécurité	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1

<i>Fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Total	19	16

^a Deux postes d'agent des services généraux sont gelés pendant l'exercice financier.